Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/12/2022 à 13h50
Réference de l'AR: 002-200045979-20221214-Del020-DE
Affiché le 20/12/2022; Certifié exécutoire le 20/12/2022
CS du 14.12.2022 de liberation n°

Approbation du rapport de contrôle de la concession Aisne THD Au titre de l'année 2021

Mr le Président rappelle que toute collectivité qui délègue un service public à une entreprise privée doit contrôler cette délégation.

Il rappelle que l'USEDA a conclu, le 24 juillet 2015, une convention de délégation de service public relative à l'établissement et à l'exploitation du Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne, avec un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Axione, et BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, en qualité de Délégataire, pour l'établissement et l'exploitation du Réseau d'initiative publique à très haut débit de l'Aisne. La société Aisne THD s'est substituée à ce groupement. Cette convention est devenue exécutoire le 24 juillet 2015. Ce contrat a une durée de 30 ans.

Le service de contrôle de l'USEDA remplit annuellement cette mission et a examiné le compte rendu d'activités de la concession établi par Aisne THD au titre de l'année 2021.

L'USEDA a adressé par courrier son analyse technique et financière à Aisne THD, comportant des questions, des demandes d'éclairages et compléments de données et d'informations à apporter.

Aisne THD n'a pas apporté de réponse écrite à date.

Disponibilité des services FTTH

Les données relatives à la disponibilité du RAISO fournies par Aisne THD ne concernent que la collecte FTTH, le transport FTTH et le cœur de réseau, c'est-à-dire des segments sur lesquels Aisne THD commercialise une offre activée.

L'USEDA souhaite qu'Aisne THD complète les données fournies avec une analyse des délais de rétablissement des transports PRDM-PM (Point de Mutualisation Distant Mutualisé-Point de Mutualisation) qui est un des attendus fixés dans la décision de l'Arcep relative à la qualité de service sur les réseaux à très haut débit en fibre optique.

L'USEDA constate aussi, sur le segment du transport, des performances dégradées aux mois d'avril 2021, septembre et octobre 2021 :

- -en comparaison avec les autres mois de l'année 2021
- -mais aussi par rapport à l'année 2020 dans sa quasi-globalité (janvier excepté) disponibilités

Aisne THD ne fournit pas les données relatives à la disponibilité globale par type de services commercialisées (offres activées), alors que la fourniture de cette information est pourtant prévue dans la convention de DSP. Aisne THD fournit uniquement des informations sur ses délais de mise en service et sur le respect de ses engagements de délais de rétablissement.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/12/2022 à 13h50 Réference de l'AR: 002-200045979-20221214-Del020-DE Affiché le 20/12/2022; Certifié exécutoire le 20/12/2022

Disponibilité des services DSL sur les NRA-PRM et NRA-ZO exploités par Aisne THD

En décembre 2019, Aisne THD avait écrit à l'USEDA que les indicateurs relatifs à la disponibilité des services liés aux sites de montée en débit (PRM/ZO) étaient en cours de développement et devraient être disponibles en 2020. Ces données n'ont pas été communiquées dans le rapport d'activité 2019. Elles n'ont pas été fournies, ni dans le rapport d'activité 2020 ni dans le rapport 2021.

L'USEDA demande à Aisne THD de fournir ces données.

Il serait utile que l'USEDA puisse disposer également de données sur les taux d'occupation des segments de montée en débit

Complétude du déploiement du RAISO et fiabilité de l'IPE

L'USEDA constate qu'Aisne THD mène actuellement un travail visant à « fiabiliser le recensement du volume cible de prises figurant dans le fichier IPE ». Toutefois, la mise en œuvre d'un plan d'action au premier semestre 2022 annoncée dans le rapport d'activité 2021 n'est pas abouti.

L'USEDA insiste très fortement auprès d'Aisne THD pour que l'IPE soit fiabilisé au plus vite. A défaut, cela pénaliserait la vie du réseau et l'USEDA dans ses démarches, notamment de demande de reconnaissance du statut « zone fibrée » pour les communes du RIP.

Des cas précis à traiter ont été demandés à Aisne THD depuis plusieurs mois, et l'USEDA reste dans l'attente de réponse.

Analyse des pics de charge

Aucune donnée relative aux pics de charge et aux éventuels écrêtages n'est fournies par Aisne THD.

Ces indicateurs n'étaient pas disponibles dans le rapport d'activités 2018, mais Aisne THD annonçait leur disponibilité prochaine. De même lors des rapports d'activité 2019 et 2020.

A nouveau, ces données ne sont pas fournies dans le rapport d'activité 2021.

L'USEDA demande expressément à Aisne THD que ces données de pics de charge soient fournies à présent.

Incidents survenus sur le RAISO

Le rapport 2021 indique que la volumétrie d'incidents détectés en supervision (donc avec interruption de service) reste limitée en 2021 avec « un pic en octobre, à cause de phénomènes météo ». Le rapport ne présente pas de données des années antérieures.

Or, en reprenant les données des rapports précédents, on constate une nette augmentation du nombre d'incidents référencés (193 incidents en 2021, contre 90 en 2020 et 90 en 2019).

L'USEDA souhaite pouvoir disposer d'indicateurs suivis sur les incidents, leur typologie, et les délais de rétablissement.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/12/2022 à 13h50 Réference de l'AR : 002-200045979-20221214-Del020-DE Affiché le 20/12/2022 ; Certifié exécutoire le 20/12/2022

Concernant les sinistres avec tiers identifiés, 23 sinistres sont référencés par Aisne THD. Les deux tiers de ces sinistres ont été occasionnés par des travaux tiers ou accidents de la route, et que le vandalisme reste extrêmement marginal sur le RAISO.

Inventaire

Même si la qualité de l'inventaire des biens s'est améliorée, il est perfectible et mérite d'être mieux renseigné et vérifié : un travail reste à mener.

Le statut des biens reste parfois erroné :

- -des biens relevant du périmètre affermé sont référencés comme propriété de la « DSP » ou « en propre », et non du « Délégant »,
- -des biens du périmètre du concessif sont renseignés comme « en propre » alors qu'ils sont implantés sur des communes relevant du périmètre affermé.

Si les dates de création des ouvrages semblent mieux renseignées que les années précédentes (sauf pour 1974 biens et matériels pour lesquels la date de création a été fixée à « 1900 »), les dates de mises en exploitation ne sont pas exploitables pour la plupart des ouvrages et matériels. Cette information sur la date d'exploitation était pourtant fournie globalement correctement dans l'inventaire 2020. Ce n'est plus le cas dans l'inventaire 2021.

L'USEDA regrette que le développement d'un outil d'inventaire automatisé annoncé par Aisne THD depuis 2019 ne soit toujours pas effectif.

Etat des réservations des capacités du RAISO

Aisne THD fournit une analyse du taux d'occupation des câbles du RAISO (transport et distribution) qui indique l'absence de saturation de câbles que le RAISO, ce qui est normal à ce stade d'exploitation et de commercialisation du RAISO.

En revanche, les données équivalentes relatives au réseau de collecte sont absentes et restent à fournir par Aisne THD. C'était déjà le cas dans le rapport 2020.

Enfin, l'USEDA a listé différentes données inexactes indiquées dans le rapport ou différentes d'un chapitre à l'autre. Il convient qu'Aisne THD les corrige.

Etablissement du RAISO en périmètre concessif

L'USEDA demande à Aisne THD de s'assurer de la complétude documentaire sur le périmètre concessif.

L'USEDA s'étonne de ne pas recevoir été destinataire d'éléments relatifs à la réception de nouvelles prises du périmètre concessif (Pré-DOE, invitation à réception de travaux, PMO...)

Concernant la Verticalité du Concessif, Aisne THD s'est engagée à réaliser les Prises Verticales Concessives non raccordables au 24 juillet 2018, ayant fait l'objet d'un conventionnement ou non, pour le 24 juillet 2022.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/12/2022 à 13h50 Réference de l'AR : 002-200045979-20221214-Del020-DE Affiché le 20/12/2022 ; Certifié exécutoire le 20/12/2022

Or, il est indiqué qu'il resterait près de 1500 prises à rendre raccordables à fin 2021.

L'USEDA insiste auprès d'Aisne THD pour que les démarches menées auprès des propriétaires d'immeubles soient entreprises rigoureusement, et demande à Aisne THD de fournir toutes les preuves des recherches d'identification des propriétaires, des propositions faites ainsi que des refus le cas échéant.

Comptes 2021 de la délégation de service public

Les produits d'exploitation atteignent 19.7 M€ en 2021 (contre 13.2 M€ en 2020), se décomposant en 4 segments :

-segment Grand Public: 18.3 M€

-segment Entreprises/Secteur Public : 0.7 M€

-segment infrastructures Opérateurs : 0.5 M€

-divers :0.2 M€

Les charges d'exploitation s'élèvent à 14 M€ en 2021

L'EBE est de 5.7 M€; le Résultat net est de 1.7 M€

L'exercice 2021 se caractérise par de nouveaux résultats positifs, bien que se dégradant par rapport à 2020, les charges augmentant plus rapidement que les produits sur l'exercice. Toutefois, la montée en puissance de la commercialisation du réseau se traduit par une forte croissance des produits.

Ces résultats sont à nouveau plus favorables que ceux prévus par le délégataire dans son rapport annuel 2020. Cette accélération de la commercialisation est notable pour un réseau dont la commercialisation n'a réellement débuté qu'en 2018, d'autant qu'elle repose sur la présence des 4 OCEN.

Les perspectives annoncées par le délégataire pour 2022 sont plutôt favorables, avec des charges d'exploitation qui resteraient à un niveau similaire à 2021, et des recettes qui en augmentation.

L'USEDA a demandé à Aisne THD de veiller à mettre en cohérence les redevances présentées dans le tableau annexé au rapport annuel et certains montants repris dans le plan d'affaires.

Exploitation du réseau et raccordements tiers

Des règles d'ingénierie ont été définies pour les promoteurs, constructeurs et concepteurs d'ensemble immobiliers à usage d'habitation ou à usage mixte, de manière à définir les prérequis pour la prise en exploitation par Aisne THD des équipements ou infrastructures passives de communications électroniques mis en place lors de la construction de bâtiments neufs.

L'USEDA demande à Aisne THD de lui fournir les modalités et contrôles qu'Aisne THD a établis pour s'assurer de la bonne application de ces règles.

Pour les différentes raisons évoquées ci-dessus, et dans l'attente de précisions et compléments de la part d'Aisne THD suite aux questions et demandes d'éclairages formulées par l'USEDA,

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/12/2022 à 13h50 Réference de l'AR : 002-200045979-20221214-Del020-DE Affiché le 20/12/2022 ; Certifié exécutoire le 20/12/2022

le Bureau à l'unanimité de ses membres propose au Comité syndical de l'USEDA de voter l'approbation avec réserves du compte rendu d'activités Aisne THD de l'année 2021.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré, décide :

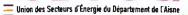
D'approuver avec réserves le compte rendu d'activités Aisne THD de l'année 2021.

Fait et délibéré, lesdits, jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude BEREAUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Voir au Verso

L'an deux mille vingt-deux, le **14 décembre à 10h00.** Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à l'USEDA, rue Turgot à LAON En séance publique,

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BEREAUX, Président de l'USEDA.

Mme Sylvie LETOT-DURANDE a été élue secrétaire de la séance.

Etaient présents dans les locaux et en audio ou visio-conférence : 32

Messieurs Pierre Didier, René PARIS, Jean FAREZ, Maurice THUET, Michel BRIDE, Jacques JOPEK, Patrick CAUX, Dominique CHOVET, Bernard VIET, Boris BAUSSART, Daniel LETURQUE, Jean-Marc LE GOUELLEC, Madame Béatrice LEVEQUE, Messieurs Benoit de THORE, Elie BOUTROY, Pascal BON, Claude PHILIPPOT, Christian CLAUDET (suppléant de Mr Michel TELLIER), Jean-Claude BEREAUX, Yves de MOLINER, Bruno TOUSSAINT, Michel BONO, Alain LOUVET, Madame Ginette PLATRIER, Messieurs, Patrick DUMAIRE, Francis MARLIER, Yves BUFFET, Madame Sylvie LETOT-DURANDE, Messieurs, Thomas DUDEBOUT, Thierry DELEROT, Jean-Paul COFFINET, Alain GUILLAUME.

Etait(ent) absent(es) et excusé(es): 9 (dont 1 membre associé)

Monsieur Jean-Claude BOHAIN, Gérard LAINE, Florent PLAQUET, Luc TAVERGNIER, Tristan LEROUX, Louis SAPHORES, Hervé MUZART, Thibaut RICADA, Madame Bernadette VANNOBEL (membre associé RHdF).

Etait(ent) absent(es) et excusé(es) avec pouvoir : 11

Monsieur Jacques BRYCOVE donne pouvoir à Mr Patrick CAUX,
Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU donne à Monsieur Jean Claude BEREAUX,
Monsieur Patrick DUMON donne pouvoir à Mr Pierre DIDIER,
Monsieur Hugues LEGRAND donne pouvoir à Mr Thomas DUDEBOUT,
Monsieur Jean-Pierre LOCQUET donne pouvoir à Mr Elie BOUTROY,
Madame Elisabeth CLOBOURSE donne pouvoir à Mr Yves de MOLINER,
Monsieur Philippe MARCHAL donne pouvoir à Mr Jean-Claude BEREAUX,
Monsieur Freddy GRZEZICZAK donne à Mr Pascal Bon,
Monsieur Michel MAGNIEZ donne à Mr Michel BONO,
Monsieur Pierre-Jean VERZELEN donne pouvoir à Mr Thomas DUDEBOUT,
Madame Véronique LEBEAU, donne pouvoir à Mr Michel BONO.

Etait(ent) absent(es) et représente(es) par délégués suppléants : 1

Monsieur Michel TELLIER représenté par son délégué suppléant Mr Christian CLAUDET.

DATE DE CONVOCATION

06/12/2022

DATE D'AFFICHAGE

20/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 51

Présents: 32

Votants: 43

Pour : 43

Contre: 0

Blancs ou Nuls: 0